



**Mairie
de
SOUGY-SUR-LOIRE**
58300

Téléphone : 03 86 50 10 26

E-Mail : sougy.mairie@wanadoo.fr

Extension du Regroupement Pédagogique Druy / Sougy

Quelques informations sur le projet

Rappel du contexte

Les quatre Communes (Druy-Parigny / Sougy-sur-Loire / Béard / Saint-Ouen-sur-Loire) qui portent aujourd'hui le projet d'élargissement du RPI Druy-Parigny / Sougy-sur-Loire avaient - depuis février 2019 - initié - en concertation avec l'Inspectrice de l'Education Nationale - une réflexion sur l'avenir du dispositif scolaire de leur Territoire commun.

Cette réflexion a été actualisée « en urgence » à la réception en janvier 2021 du « Document de transparence de la rentrée scolaire de 2021 » précisant les effectifs attendus dans les deux Ecoles de leur territoire collectif.

Ce document conduisait à l'évidence à la suppression à Saint-Ouen d'une classe dès la rentrée scolaire 2021, avec la probabilité à très court terme de la fermeture de l'Ecole de Saint-Ouen, les effectifs scolarisés risquant de tomber encore en dessous des 22 élèves actuels.

Le RPI à trois classes de Druy / Sougy, avec quelques élèves de Béard, restant légèrement au-dessus de 50 élèves, risquait également la fermeture d'une classe, assortie d'un délicat problème de répartition géographique, doublé de l'existence d'une classe à multiples niveaux.

Devant ce risque grave et imminent, les élus des quatre Communes ont aussitôt pris en compte le souhait constant et répété des habitants de leurs Communes de conserver une Ecole de proximité, ancrée dans le monde rural, proche des parents d'élèves et du milieu associatif, dont les élèves bénéficient d'un suivi étroit, très personnalisé, et replacé dans son environnement familial.

Tous les élus sont en effet conscients - comme les parents d'élèves et les Enseignants - que l'enfant doit être au centre de la réflexion, son intérêt passant avant les préoccupations qui peuvent animer les autres acteurs de son cursus scolaire, et même aussi - dans une certaine mesure - avant le confort des parents d'élèves.

Chacun sait parfaitement que la réussite scolaire, et plus tard universitaire, des enfants est très largement conditionnée par les comportements et connaissances acquis en primaire, autant que grâce à l'éveil aux fondements des connaissances « utiles » ou « agréables » ultérieures, qui conditionneront les unes son insertion sociale, et les autres son épanouissement personnel.

Chacun est également conscient que le projet doit être reçu par les parents d'élèves des quatre Communes, autant que par les enseignants, comme une solution créative et constructive, élaborée en commun par l'Education Nationale et les élus, et présentée sans réserve comme telle par les deux partenaires : le soutien affirmé de la DASEN au projet lors de la réunion tenue à Nevers le 25/01/2021 est sur ce point tout à fait primordial.

De plus, la cohérence entre l'Education Nationale et les élus des quatre Communes de la vision à long terme de leur Territoire collectif, afin d'en structurer ensemble l'Aménagement, est le meilleur garant de la réussite du projet.

Présentation du Projet

Le Projet d'extension du RPI

- prend d'abord en compte l'évolution, sans doute inéluctable à court terme, de l'Ecole de Saint-Ouen vers une disparition, la prolongation en 2021 du sursis accordé à la rentrée 2020 - pour cause de COVID - étant totalement exclue, comme cela s'est confirmé depuis
- anticipe une carte scolaire - encore officieuse - mais qui verra très prochainement l'officialisation de la réduction d'un poste d'enseignant sur la Commune de Saint-Ouen (prévision actuelle de 22 élèves dans deux classes)
- répond de façon optimale à des contraintes factuelles qui s'imposent à tous (baisse d'effectifs continue, rigueur budgétaire nationale aggravée par la crise sanitaire et économique)
- bloque un « dé-tricotage » probable de tout le dispositif du tissu scolaire primaire entre Imphy et Decize, qui concernera directement et à court terme le RPI Druy / Sougy
- permet de structurer un maillage du territoire en terme d'offre scolaire primaire, consolidant l'attractivité de tout l'espace rural situé entre les deux pôles éducatifs urbains d'Imphy et de Decize, qui maintient globalement sa population, contrairement aux deux villes, dont la population décroît de façon continue
- présente également l'intérêt de consolider administrativement un dispositif scolaire « historique » ancien à Béard et Saint-Ouen, mais actuellement sans support juridique.

De plus, le projet donne à l'Education Nationale, aux parents et aux élus une visibilité à moyen terme (4 ou 5 ans sans doute, à vérifier) sur la pérennité du dispositif scolaire mis en place, ce qui est un atout réel pour la prise de décision des investissements d'accompagnement et de la prise en charge des couts de fonctionnement.

Cette visibilité sur un curus scolaire primaire complet et continu est aussi un élément d'appréciation très positif, tant pour les élèves que pour leurs parents.

Cette visibilité est enfin un atout important dans le renforcement de l'attractivité des quatre Communes, pour les jeunes couples ou les familles - en nombre croissant - recherchant la qualité de vie de la ruralité.

Par ailleurs, en terme d'Aménagement du Territoire, ce maillage consolidera les autres démarches de mutualisation d'équipements et d'infrastructures déjà réalisées sur le territoire (Médiathèque, Espace Numérique, Espace culturel Elodie, cantine, garderie, ...) ou

en préparation pour 2021 et 2022 : connexion fibre optique réalisée fin 2020 et commercialisée dès avril 2021, Parc Sportif et Ludique, City stade, Skate parc, Espace santé / forme, Maison des Assistantes Maternelles.

Accompagnement des parents d'élèves

Il est clair que le projet bousculera certaines habitudes, essentiellement pour les parents d'élèves de Saint-Ouen, qui majoritairement travaillent à Imphy ou à Nevers ; mais c'est aussi le « prix à payer » pour bénéficier des attraits de la ruralité ...

En conséquence, il appartient aux Communes de mettre en place une réponse attractive et rassurante aux légitimes préoccupations des parents de Saint-Ouen, du moins ceux des plus petits et des plus grands qui ne seront plus scolarisés localement, les autres enfants restant scolarisés à l'Ecole de Saint-Ouen et continuant à déjeuner sur place à la cantine.

Cela concerne essentiellement le problème du transport, notamment des très petits, et surtout le matin : des dispositions spécifiques seront à mettre en place (deuxième bus scolaire avec accompagnant au départ de Saint-Ouen, ramassage sur quelques points de regroupement, taxi pour les écarts, présence d'une deuxième personne dans la classe unique, ...).

Les Communes vont donc rapidement organiser la concertation nécessaire avec les parents d'élèves, pour conforter leur adhésion au projet : plaquette de présentation, journée portes ouvertes, réunion publique, mobilisation des réseaux personnels, échange entre enseignantes, ...

Organisation scolaire

Il faut d'abord noter la grande qualité des équipes enseignantes actuellement en charge des projets pédagogiques des deux Ecoles de Saint-Ouen et Sougy-sur-Loire, qui a été particulièrement mise en évidence lors de la crise sanitaire.

Les très bons résultats des CM2 venant du RPI après leur arrivée au Collège de Decize attestent d'ailleurs de la qualité de leur préparation à l'enseignement secondaire.

La créativité des équipes enseignantes, leur disponibilité et leur dynamisme, comme la qualité de leurs relations avec les parents d'élèves, autant que leur motivation à mettre en place le projet d'élargissement du RPI, sont des atouts importants pour la réussite du projet.

A noter que le projet permet aux élèves une continuité de leur compagnonnage durant tout leur cursus en primaire, ce qui est un élément précieux pour leur implication dans le travail scolaire et toutes les activités périscolaires.

On peut noter aussi que les classes à plusieurs niveaux sont acceptables dans certaines limites, la cohabitation pouvant même être heureuse (émulation, entraide, cohésion du groupe).

On peut noter enfin que l'organisation de certaines plages ciblées sur certains petits groupes d'intérêt stratégique et certains programmes sera facilitée par le projet.

A ce jour les effectifs prévisionnels à la prochaine rentrée de septembre 2021 sont de 82 élèves à répartir dans 4 classes, ce qui permet d'organiser des classes de 20 élèves en moyenne, chacune à deux niveaux seulement, ce qui est un facteur essentiel du bon fonctionnement pédagogique du RPI.

Il n'est pas prévu d'accueillir les TPS.

Les PS et MS (22 enfants en Petite et Moyenne Section) resteront scolarisés dans l'Ecole de Druy-Parigny, qui est très bien équipée à cet effet ; mais peut être faudra t'il laisser aux parents de Saint-Ouen, dans un premier temps, le choix avec Imphy pour les TPS, afin qu'ils puissent continuer à y emmener eux mêmes les tout petits en allant à leur travail.

Les GS (Grande Section) et le CP (Cours Primaire), soit 21 élèves, seront scolarisés à Saint-Ouen : il y est prévu la mise en place d'une deuxième personne (ATSEM) pour sécuriser la classe unique et rompre l'isolement de l'enseignante.

Les CE1 et CE 2 (Cours Élémentaire), soit 21 élèves, seront scolarisés à Sougy-sur-Loire.

Les plus grands (CM 1 / CM 2, Cours Moyen), soit 18 élèves, seront également scolarisés à Sougy.

La transition entre les CM 2 et le Collège fera l'objet d'une attention particulière : une réunion de travail s'est tenue avec la Principale Adjointe du Collège Maurice Genevoix, afin de mettre en place les modalités d'un partenariat tout le long de l'année scolaire pour préparer individuellement l'entrée de chacun des CM2 au Collège.

Enfin, il n'est pas exclu qu'à terme des dérogations ponctuelles à la limite actuelle des périmètres des Collèges d'Imphy et de Decize soient possible, à la demande des parents d'élèves, avec l'accord à obtenir du Conseil Départemental, pour que la poursuite d'un cursus commun dans le secondaire soit assurée aux élèves du RPI qui le souhaiteraient.

Environnement périscolaire

Les nombreux équipements périscolaires, notamment de Sougy-sur-Loire, en fonctionnement ou en cours de réalisation, devront être identifiés et valorisés, car ils contribuent également à la structuration du territoire collectif.

Les habitants des quatre Communes ont tout intérêt à s'appropriier collectivement ce territoire dans les années à venir, et le brassage qui résultera d'un long cursus scolaire commun en primaire, puis en secondaire pour beaucoup, sera un catalyseur réel de réussite de l'objectif d'une ruralité créative et attractive, de plus fraîchement raccordée à la fibre optique.

La disponibilité du personnel communal (notamment deux employés de Sougy-sur-Loire largement affectés aux équipements périscolaires) devra également être mise à profit pour renforcer les partenariats de l'Ecole avec son environnement, comme les services d'accompagnement.

Dispositions logistiques

La capacité des locaux scolaires (salles de classe, cours, préaux, sanitaires, etc. ...) des trois Communes qui hébergent ces locaux permet de faire face sans difficulté à la nouvelle répartition envisagée pour les effectifs à accueillir, même si ceux-ci se trouvaient en augmentation dans les prochaines années, du fait d'une démographie croissante liée à l'attractivité du projet, comme de la récupération d'enfants actuellement inscrits en dehors du territoire : le nouveau RPI pourrait certainement accueillir une centaine d'élèves ...

Le mobilier et les équipements très satisfaisants de ces locaux - notamment au plan numérique - permettent également de faire face sans difficulté aux modifications envisagées, avec peut être de petits ajustements à la marge qui seront comme par le passé pris en charge par les Communes.

Le Syndicat du RPI - qui prend en charge les trajets de midi vers la cantine - n'aura sans doute pas de coûts de transports supplémentaires importants puisque les enfants resteront, dans leur grande majorité, dans le dispositif actuel pour le repas de midi : il restera à régler le problème des quelques enfants qui ne déjeunent pas à la cantine (explorer une solution de covoiturage pour les parents concernés ?).

Il faudra par contre **organiser soigneusement les transports du matin et du soir des élèves de St-Ouen vers Druy et Sougy** ; ils sont en principe à la charge de la Région Bourgogne Franche Comté, leur organisation devant être mise au point avec le Conseil Départemental : le soutien de la DASEN auprès de la Région BFC pour la mise en place d'un deuxième bus scolaire sera sur ce plan déterminante.

Comme indiqué plus haut, il faudra peut-être dédoubler la navette par un transport direct (minibus) vers Druy pour les quelques très petits de maternelle de Saint-Ouen, sans faire la boucle complète par Béard / Druy qui rallongerait significativement le temps de transport pour les petits.

A noter que, pour les parents des tout petits de St-Ouen qui déposent actuellement eux-mêmes leurs enfants à Imphy ou ailleurs, la nouvelle organisation leur permettra d'être déchargés de cette contrainte, leurs enfants étant récupérés le matin à St-Ouen pour un transport sécurisé vers Druy-Parigny.

La capacité des deux cantines de Saint-Ouen-sur-Loire et Sougy-sur-Loire permettra sans difficulté de continuer à accueillir les nouveaux élèves qui y deviendront scolarisés en plus de ceux qui y resteront scolarisés (avec un problème d'harmonisation du prix des repas à régler).

Les locaux et équipements périscolaires sont également largement dimensionnés et autorisent sans difficulté l'accueil d'effectifs à la hausse.

Impacts financiers

Le projet entrainera sans doute des coûts supplémentaires pour le Syndicat Intercommunal du RPI (SIRPDS), en terme de personnel (accompagnant 2^{ème} bus, deuxième personne en

classe de St-Ouen, ...) comme en terme de cout du transport pour le déjeuner qui est à la charge des Communes via le SIRPDS.

Sans rendre le repas à la cantine obligatoire, il faudra à cette occasion mettre en place une règle dissuasive pour limiter au maximum le nombre d'enfants qui ne déjeunent pas à la cantine, alors que le prix des repas (2,80 € à Sougy) autant que leur qualité (préparation par la cantine de St-Léger-des-Vignes exclusivement en produits frais, voir locaux) sont particulièrement attractifs.

En revanche les transferts de charge et les économies liées à la mutualisation des couts, d'une part, et l'économie réalisée par les Communes qui auraient dû prendre en charge les frais de scolarité des élèves scolarisés hors de la Commune, d'autre part, font penser que le cout final du dispositif pour chacune des 4 Communes restera sensiblement voisin du cout actuel.

Sougy-sur-Loire,

le 05 mars 2021

Le Maire,
François GAUTHERON